

COMPTE-RENDU
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE
- DÉCISIONS -

Par délibération du Conseil Municipal du 03 Juin 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Maire de la quasi-totalité des compétences prévues par l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'Article L.2122-23 du même code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal :

1 – de la décision du 25/01/2021 ayant pour objet :

INSTALLATION D'UNE CENTRALE DE CONTROLE D'ACCES MAIRIE SELON DEVIS N° 2021.01.20-0030-A EN DATE DU 25 JANVIER 2021.

Intervenu avec la Société NEXICUR PROTECTION – 13 Rue de Belle Ile – 72190 COULAINES, pour un montant TTC de 2 064,76 €.

2 – de la décision du 08/01/2021 ayant pour objet :

ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES SERVICES TECHNIQUES SELON DEVIS N° 182623 EN DATE DU 08 JANVIER 2021.

Intervenu avec la SARL SECTRAV – ZAC Les Portes de l'Oise – 60230 CHAMBLY, pour un montant TTC de 2 995,56 €.

3 – de la décision du 06/01/2021 ayant pour objet :

INTERVENTION SUR CHAUDIERE LOGEMENT 26 RUE DU MOUTIERS SELON DEVIS EN DATE DU 06 JANVIER 2021

Intervenu avec la Société Services Exploitation BOULLONNOIS – 57 Rue du Moutiers 77230 SAINT-MARD, pour un montant TTC de 539,00 €.

4 – de la décision du 26/01/2021 ayant pour objet :

ASSISTANCE AUX CONTRATS DE TRAVAUX POUR LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SELON DEVIS N° DEA210017 EN DATE DU 26 JANVIER 2021

Intervenu avec la Société ACERE GROUPE – 5 Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL, pour un montant TTC de 3 840,00 €.

5 – de la décision du 28/01/2021 ayant pour objet :

REALISATION D'UN RECENSEMENT DE L'ENSEMBLE DES ESPACES VERTS ET INTEGRATION DANS UNE BASE DE DONNEES QGIS SELON DEVIS N° DET210003 EN DATE DU 28 JANVIER 2021

Intervenu avec la Société INGAIA – 21 Route de Bosserville 54420 SAULXURES LES NANCY, pour un montant TTC de 4 560,00 €.

6 – de la décision du 28/01/2021 ayant pour objet :

ACHAT DE GILETS ENFANTS AVEC BORDURES ET BANDES REFLECHISSANTES SELON DEVIS N° 182684 EN DATE DU 28 JANVIER 2021

Intervenu avec la S.A.R.L. SECTRAV – ZAC Les Portes de l'Oise 60230 CHAMBLY, pour un montant TTC de 806,40 €.